



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 30 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 24 janvier 2020

Secrétaire de séance : Madame Anne VÉRISSIMO

L'An deux mil vingt, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (25) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Éric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ (arrivée à 19h15), Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ (arrivée 19h15), Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (8) Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Mme Karine LHARMINEZ), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Mme Isabelle VERBEKE), Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Claudine HEYMAN), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Apolline MIGNOT (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Valère DORNEZ (pouvoir donné à Mme Sandrine PROUVOST).

2 - FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) – PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SURETE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (PPMS) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

Rapport de Madame le Maire

Vu en commission n°1 le 20 janvier 2020.

- Vu la délibération N°3 du Conseil Municipal du 9 décembre 2016, ayant amené la commune à solliciter les financements du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2017 pour la sécurisation des bâtiments municipaux et notamment la mise en place d'alarmes spécifiques d'alerte « attentat-intrusion ».
- Considérant l'absence de réponse positive apportée à la demande formulée à cette occasion.
- Considérant le décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019 modifiant le code de la sécurité intérieure, et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), précisant l'objet, les conditions d'utilisation et les modalités de gestion du FIPD, levier financier ayant vocation à financer des actions pertinentes, innovantes et efficaces en cohérence avec les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance ;
- Considérant l'appel à projets 2020 lancé au titre de ce Fonds et comportant un volet « Sécurisation des établissements scolaires » ;
- Considérant le projet de la commune d'accompagner les Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires par la mise en place des équipements et installations assurant les dispositifs d'alerte adaptés.

En conséquence il apparaît pertinent de formuler, dans le cadre de l'appel à projets susvisé, une demande de subvention pour les travaux d'investissement de sécurisation périmétrique des bâtiments scolaires afin de prévenir toute tentative d'intrusion ainsi que les travaux de sécurisation volumétrique des bâtiments consistant à la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » pour les trois groupes scolaires publics de la commune représentant une enveloppe globale de 80 000 €.

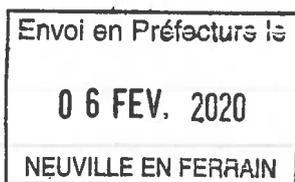
Il vous est donc proposé :

- De confirmer la décision de réalisation des travaux de mise en place d'alarmes spécifiques d'alerte « attentat – intrusions » désignés ci-dessus, en commençant par l'école Lamartine (crédit ouvert au BP de 28 000 €);
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2020 à la hauteur du dispositif prévu par les textes.
- D'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention et à signer tous documents et conventions relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- D'indiquer que les crédits correspondants aux travaux seront inscrits dans l'exercice budgétaire en cours.
- D'imputer la recette correspondante au budget général d l'exercice en cours lorsqu'elle aura été notifiée.

➤ **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maureen
Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

